



Procès-Verbal du Conseil de gestion de l'UFR de Pharmacie

Réunion du mardi 24 janvier 2023

Conseil plénier

Membres présents et représentés : Voir liste d'émargement jointe au procès-verbal.

Ordre du jour :

1. Points d'information
2. Architecture de l'offre de formation - Accréditation 2024-2029
3. Questions diverses

Début de la réunion à 17h00

1. Points d'information

Après avoir précisé que le conseil de gestion serait principalement dévolu à la présentation de l'architecture de l'offre de formation de l'UFR de Pharmacie avant sa transmission à la DEJU puis à l'hcères dans le cadre de l'accréditation 2024-2029, M. le Doyen transmet plusieurs informations aux membres du conseil de gestion.

- 1/ Un rappel est fait aux étudiants sur l'usage des procurations. En cas d'impossibilité d'assister au conseil de gestion, il est impératif de solliciter en premier lieu le membre suppléant élu avant de donner procuration à un autre membre du conseil de gestion.
- 2/ Une information est donnée sur les postes ouverts au recrutement à l'UFR de Pharmacie (prise de fonction en septembre 2023) suites aux décisions du CA du 18 octobre 2022.
 - 1 poste de MCU en pharmacie galénique (CNU 85, ICMR, BOE)
 - 1 poste de MCU en parasitologie (CNU 87, ESCAPE)
 - 1 poste de PU en chimie thérapeutique (CNU 86, ICMR)

M. Le Doyen informe que les fiches de postes et les propositions de constitution des comités de sélection ont été transmis à la DRH de l'URCA le vendredi 13 janvier 2023 après consultation des responsables de discipline et des directeurs d'unité concernés. Les comités proposés sont constitués de 10 membres (5 locaux et 5 extérieurs) en respectant la parité femme/homme pour tous les postes et la parité MCU/PU pour les postes de MCU.

- 3/ Une information est donnée sur un amendement qui a été adopté par l'assemblée nationale le jeudi 19 janvier 2023 et qui autorise les titulaires du DEUST "Préparateur et technicien en Pharmacie" à exercer en qualité de préparateurs et techniciens en pharmacie. M. Le Doyen précise que l'arrêté qui résultera de cet amendement permettra de relancer la réflexion (*en statu quo*) sur la création d'une licence professionnelle de Préparateur et technicien en Pharmacie.
- 4/ Un état des lieux est fait sur i/ les capacités d'accueils et le nombre de passerelles votés au CA pour les trois composantes de santé et, ii/ les projections de ces capacités pour 2026. M. Le doyen

informe que la campagne "Passerelle" a débuté, pour ce qui concerne le dépôt des dossiers, le 15 janvier 2023 et se terminera le 15 mars 2023. M. le doyen précise que les deux membres du jury "Passerelle" qui représenteront l'UFR de Pharmacie sont messieurs Damien JOUET et Abdel BELJEBBAR.

5/ Une information est donnée sur les grandes masses du budget 2023 de l'UFR de pharmacie telles qu'elles apparaissent au Budget initial (BI) 2023 de l'établissement. Ainsi, la SCSP s'élève à 105,087 k€ répartie pour l'enseignement en 54 k€ de fonctionnement et en 20 k€ d'investissement et pour le pilotage de la composante en 30 k€ de fonctionnement et en 1,087 k€ de masse salariale. Pour ce qui concerne les ressources propres de la composante, elles s'élèvent à 384,636 k€ avec une répartition s'opère en 26,4 k€ pour la taxe d'apprentissage, 298,03 k€ pour les ressources liées au DEUST "Préparateur et technicien en Pharmacie" et 60,206 k€ pour la formation en apprentissage du master 2 CSV.

6/ Un changement de responsabilité d'année de Master est proposé aux membres du conseil de gestion. Ainsi, M. le Doyen informe les membres du conseil de gestion que ses fonctions de directeur de l'UFR de Pharmacie ne lui permettent plus d'assurer de façon efficace la responsabilité de la deuxième année du master "Sciences du médicament et des produits de santé", responsabilité qu'il partage avec le Pr Sophie Gangloff. Après en avoir discuté avec Madame S. Gangloff, M. le Doyen propose que la fonction qu'il libère soit assurée, en co-responsabilité avec Madame S. Gangloff, par Madame Aurélie Trussardi-Régnier. M. le Doyen indique qu'il souhaite que le changement de responsabilité soit effectif à l'issue de l'approbation par le conseil de gestion et après en avoir informé la DEVU. M. le Doyen précise que la première année du master qui était sous la co-responsabilité de Madame Aurélie Trussardi-Régnier et de Madame Fany Reffuveille passera à compter de la prochaine rentrée universitaire sous la seule responsabilité de Madame Fany Reffuveille.

2. Architecture de l'offre de formation - Accréditation 2024-2029

M. le doyen fait un rappel sur les différentes étapes qui ont déjà eues lieu en vue de la validation du dossier d'accréditation de l'offre de formation de l'UFR de pharmacie pour 2024-2029. Ainsi, l'architecture de l'offre de formation de la composante a été envoyée le 27 octobre 2022 à la DEVU. M. le doyen informe que l'avis rendu sur l'architecture proposée par Marie Olivier, responsable au sein de l'accréditation de l'ensemble de l'offre de formation de l'établissement, est très positif puisque la proposition de portage de la Licence Sciences pour la Santé par l'UFR de Pharmacie est apparue comme une excellente initiative, de même que l'intégration du parcours "Médicament, qualité, réglementation" au sein de la mention de Master "Sciences du Médicament et des Produits de Santé" a été considérée comme judicieuse.

M. Le doyen informe que la direction de la composante a réceptionné le 13 janvier 2023 les rapports d'évaluation Hcéres portant sur le bilan de l'offre de formation de la composante en 1^{er} et 2^{ème} cycle sur le contrat en cours. Après une présentation aux conseillers des points forts, des points faibles et des recommandations émis par l'Hcéres pour le DFG, le DFA et le Master SDM, M. Le doyen renseigne les conseillers sur les réponses que seront apportées sur les différents points et recommandations.

Après avoir précisé que les réponses apportées sur les différents points et recommandations relevés par l'Hcéres ont été intégrées aux fiches DA04 (DFG, DFA, Licence SpS, master SDM) et DA06 (cycle court officine et industrie-recherche, DES biologie Médicale et pharmacie hospitalière) qui présentent l'offre de formation de la composante pour la prochaine accréditation, M. Le doyen donne la parole à M. Sylvain Dukic, Vice-doyen en charge de la pédagogie, qui présente à l'ensemble des conseillers une synthèse diplôme par diplôme et fiche par fiche de l'offre de formation proposée.

M. S. Dukic rappelle que l'offre de formation telle qu'il en a fait la synthèse aux conseillers a fait l'objet de nombreuses discussions et d'échanges au sein de la commission de pédagogie qui s'est réunie à plusieurs reprises pour travailler sur cette offre de formation et pour arrêter une proposition cohérente et consensuelle présentée pour validation par le conseil de gestion.

Après avoir rappelé que les conseillers ont été destinataires en amont du conseil de gestion de l'ensemble des fiches présentées en séance et après quelques échanges sur des points mineurs, M. le doyen met au vote la validation du contenu de l'ensemble des fiches DA04 et DA06 qui présentent l'offre de formation de l'UFR de Pharmacie pour le contrat quinquennal 2024-2029. Le contenu de l'ensemble des fiches **est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés**. M. Le doyen informe que l'ensemble des fiches sera transmis à la DEVU pour le 26 janvier 2023 délai de rigueur.

Avant de clore ce point principal de l'ordre du jour, M. Le doyen et M. le Vice-doyen remercient vivement l'ensemble des membres de la commission de pédagogie pour la qualité du travail accompli au sein de la commission. Des remerciements sont également adressés aux enseignants-chercheurs de la composante qui ne sont pas membres du conseil de gestion mais dont l'expertise a été précieuse pour renseigner des points particuliers des fiches DA04 et DA06.

3. Questions diverses

Question soulevée par Madame Aurélie Fouley qui relate le fait que pour la deuxième année consécutive elle ne pourra pas assister à plusieurs commissions de délibération des examens de première session puisqu'elle doit assurer des enseignements au même moment.

Après un échange entre les membres du conseil de gestion sur cette question de la présence aux commissions de délibération, M. le Doyen et M. le Vice-doyen proposent d'arrêter les dates des commissions et des jurys d'examen pour les deux semestres de la prochaine année universitaire dès l'envoi du calendrier universitaire par l'établissement, envoi qui devrait survenir dans le courant du mois de Juin.

La séance du conseil est levée à 18h30